

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 3

**Affaires étrangères.**

**II. — COOPERATION**

*Rapporteur spécial : M. Robert SCHMITT.*

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Erich Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.*

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale** (4<sup>e</sup> législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexe 4), 2587 (tome III) et in-8° 685.

**Sénat** : 65 (1972-1973).

---

**Lois de finances.** — *Coopération - Etats africains francophones et malgache - Pays en voie de développement.*

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	3
<b>CHAPITRE PREMIER. — L'examen des crédits inscrits pour 1973</b> .....	9
A. — Les Services du Secrétariat d'Etat chargé de la Coopération....	9
B. — L'Aide et la Coopération .....	10
<b>CHAPITRE II. — Les Etats africains et malgache et la Communauté économique européenne</b> .....	33
A. — L'association des Etats africains et malgache au Marché commun.	33
B. — Les relations commerciales entre les Etats africains et malgache et la Communauté économique européenne .....	34
C. — Les principales interventions du F.E.D. et du F.A.C. en 1971 et en 1972 .....	39
D. — Les Etats africains et malgache et la Communauté élargie.....	41
<b>Conclusions</b> .....	43
<b>ANNEXE</b> .....	47

---

Mesdames, Messieurs,

L'aide au Tiers-Monde demeure l'une des préoccupations essentielles de la politique française. L'importance de la politique de coopération avec les pays en voie de développement a été particulièrement soulignée en cette année 1972 qui a vu se réunir à Santiago du Chili la III<sup>e</sup> Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement. Dans le discours qu'il a prononcé devant la Conférence, le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Giscard d'Estaing, a rappelé à cet égard l'avertissement lancé aux pays industrialisés par le Président de la République : « La lutte contre le sous-développement n'est pas seulement une obligation morale, elle répond véritablement à l'intérêt de l'humanité tout entière, faute de quoi le jour viendra fatalement de l'affrontement entre la richesse et la pauvreté ».

Dans cet esprit, il apparaît que les pays industrialisés doivent aider les pays en voie de développement tant en leur apportant une aide directe financière et technique qu'en leur permettant d'accroître, par une meilleure organisation du commerce international, les ressources qu'ils tirent de leurs exportations.

S'agissant du *volet financier et technique de la coopération avec le Tiers-Monde*, un triple objectif est poursuivi : apporter aux pays en voie de développement l'aide la plus importante possible, leur donner une aide de qualité et ne pas disperser cet effort en des interventions trop nombreuses.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a, tout d'abord, rappelé à Santiago du Chili que l'objectif de transférer 1 % du produit national brut des pays industrialisés correspondait aux besoins minimaux de capitaux extérieurs des pays en voie de développement comme à leur capacité d'absorption. Il a, d'autre part, insisté sur le fait que la place privilégiée de l'aide publique dans ces transferts devrait être confirmée et que cette forme d'aide devait se situer à un niveau élevé et représenter entre 0,60 et 0,70 % du produit national brut.

En second lieu, l'aide doit être libérale et bien adaptée à ses fins. Ainsi l'aide publique française se compose de dons pour plus de 80 % de son montant : elle a pour but d'aider les pays

en voie de développement, dans le cadre de leurs plans nationaux, à s'équiper et surtout à former des techniciens et du personnel d'encadrement, ce qui explique l'attention constante prêtée aux programmes d'assistance technique et culturelle dont la charge représente près de la moitié des dépenses effectuées au titre de l'aide publique bilatérale.

Enfin, cette aide se dirige en partie, comme il est normal, vers des pays — comme les Etats africains et malgache et les pays d'Afrique du Nord — avec lesquels la France entretient traditionnellement des liens étroits. Cependant cette relative concentration n'empêche pas un redéploiement progressif de l'aide française de s'effectuer directement et surtout par l'intermédiaire des organisations internationales.

Au demeurant, la contribution française au développement du Tiers-Monde ne se limite pas à la fourniture d'une aide financière et technique, si importante soit-elle : elle comprend également un *volet commercial*.

Dans son discours devant la III<sup>e</sup> C.N.U.C.E.D., le Ministre de l'Economie et des Finances a rappelé le rôle actif joué par la France dans la mise sur pied d'un système de préférences généralisées en faveur des exportations de produits manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement qui, en ce qui concerne la Communauté économique européenne, est en application depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1971. Certes, dans ce domaine, l'œuvre doit encore se poursuivre : des résistances importantes sont encore à vaincre pour venir à bout des contingentements.

Sans doute, l'essentiel des ressources en devises pour la plupart des pays en voie de développement provient-il encore de leurs exportations de produits primaires. Aussi l'organisation internationale des marchés de ces produits revêt-elle une importance considérable pour le développement de ces ressources. Les autorités françaises et, notamment, le Président de la République, tant au cours de son voyage au Tchad et au Niger en janvier 1972, que dans sa conférence de presse prononcée à quelques semaines de l'ouverture de la III<sup>e</sup> C.N.U.C.E.D., ont souligné « l'impérieuse nécessité d'assurer aux pays en voie de développement des débouchés et des cours stables » par la conclusion d'accords internationaux par produit.

La délégation française à la III<sup>e</sup> C. N. U. C. E. D. a réaffirmé la nécessité de conclure de tels accords et a demandé une participation effective du groupe de la Banque mondiale à la stabilisation des cours des produits de base ; elle a annoncé l'intention de la France de participer au financement du stock régulateur sur l'étain et a rappelé que les autorités françaises avaient déjà décidé de participer au financement d'un éventuel stock régulateur sur le cacao.

Au demeurant, des propositions très opportunes pourraient être présentées à partir des recommandations particulièrement judicieuses contenues dans les rapports de 1967 et de 1971 présentés par notre collègue, M. Armengaud, au sujet de la stabilisation des cours des matières premières.

Enfin, la France a réaffirmé, ces derniers mois, la nécessité pour les pays industrialisés de tenir compte des intérêts des pays en voie de développement dans le règlement des affaires monétaires internationales et dans les négociations commerciales à venir.

\*  
\* \*

Fidèle à ses engagements, le Gouvernement présente pour 1973 un projet de budget au titre de la Coopération qui traduit un effort substantiel en faveur des pays en voie de développement.

Confirmant l'orientation adoptée dès l'an dernier, ce projet de budget est caractérisé :

- par une augmentation des crédits globaux de 15 % ;
- par une progression des dépenses d'aide proprement dites de 13,8 % essentiellement due à un important effort au titre des actions culturelles et techniques ;
- et par un ajustement aux besoins, pour tenir compte de la revalorisation des rémunérations et du renforcement des effectifs des personnels d'assistance technique, civils et militaires.

Avant de procéder à l'examen des dotations spécifiques inscrites au projet de budget de la Coopération pour 1973, il apparaît intéressant de replacer ces concours dans le cadre de l'aide globale fournie par le budget général au titre de l'aide aux pays en voie de développement.

Le tableau ci-après récapitule, par ministère, les sommes consacrées à cette tâche en 1972 et celles qui sont prévues à ce titre pour l'an prochain.

**Etat récapitulatif de l'effort financier au titre de la Coopération  
avec les Etats en voie de développement (1972-1973).**

SERVICES	1972			1973 (PREVISIONS)		
	Gestion des services.	Aide aux Etats.	Total.	Gestion des services.	Aide aux Etats.	Total.
	(En millions de francs.)					
Affaires étrangères :						
Affaires étrangères.....	6,25	717,45	723,70	7,15	741,74	748,89
Coopération .....	55,41	1.448,33	1.503,74	61,69	1.664,80	1.726,49
Affaires sociales.....	0,61	»	0,61	0,66	»	0,66
Agriculture .....	0,86	»	0,86	1,02	»	1,02
Education nationale.....	3,30	134,17	137,47	3,40	109,77	113,17
Economie et finances :						
Charges communes.....	»	586,40	586,40	»	649,40	649,40
Services financiers.....	13,36	35,60	48,96	14,99	38,80	53,79
Equipement et logement.....	4,13	9,31	13,44	4,37	8,72	13,09
Intérieur .....	2,07	6,20	8,27	2,14	6,55	8,69
Postes et télécommunications.	0,58	10,42	11,00	0,61	10,53	11,14
Service du Premier Ministre :						
Services généraux.....	0,04	0,05	0,09	0,05	0,06	0,11
Jeunesse, sports et loisirs..	»	1,80	1,80	»	1,80	1,80
Justice .....	0,02	0,04	0,06	0,02	0,04	0,06
Transports :						
Aviation civile et marine marchande .....	0,07	62,13	62,20	0,08	65,13	65,21
Totaux .....	86,70	3.011,90	3.098,60	96,18	3.297,34	3.393,52

Il faut ajouter que, compte tenu des paiements à effectuer au titre des programmes arrêtés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1973 et de ses autres ressources, la Caisse centrale de Coopération économique pourra prendre en 1973 des engagements nouveaux dont le niveau est fixé à 345 millions de francs pour les Etats africains et malgache.

Les dotations globales mises à la disposition des pays en voie de développement s'élèvent donc pour 1973 à 3.738,5 millions de francs.

Deux remarques peuvent être faites à l'examen des données chiffrées ci-dessus indiquées :

— la part de l'aide dans le budget général reste stable (1,8 %) en 1973 par rapport à 1972 ;

— la part du budget de la Coopération proprement dite à l'intérieur de cette enveloppe progresse d'une année sur l'autre passant de 44,5 % en 1972 à 46,1 % pour 1973.

\*  
\* \*

Ces constatations préliminaires étant présentées, on observe que le projet de budget de la coopération pour 1973 est, comme nous l'avons souligné, un budget en expansion de près de 15 % ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-après :

DESIGNATION	1972	1973	DIFFERENCE
	(En francs.)		
Dépenses ordinaires.....	1.142.734.870	1.335.100.195	+ 192.365.325
Dépenses en capital (crédits de paiement) .....	360.870.000	391.500.000	+ 30.630.000
	1.503.604.870	1.726.600.195	+ 222.995.325
Dépenses en capital (autorisations de programme) .....	417.500.000	440.100.000	+ 22.600.000

## CHAPITRE PREMIER

### L'EXAMEN DES CREDITS INSCRITS POUR 1973

#### A. — Les services du Secrétariat d'Etat chargé de la Coopération.

Les crédits réservés aux dépenses des services administratifs passent de 20,542 millions de francs en 1972 à 22,736 millions de francs pour 1973, soit une progression de 2,194 millions de francs qui résulte essentiellement :

1° Au titre des *mesures acquises* (+ 1,465 million de francs) :

a) De l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (+ 1,306 million de francs) ;

b) De l'application de différents textes, relatifs notamment aux cotisations de Sécurité sociale et aux prestations familiales (+ 0,214 million de francs), et de la non-reconduction de crédits non renouvelables.

2° Au titre des *mesures nouvelles* (+ 0,752 million de francs) :

a) De décisions liées à une modification de l'activité ou de l'organisation des services (+ 0,264 million de francs) ; ainsi la prise en charge par le Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères de l'aide à l'enseignement supérieur en Afrique Noire et à Madagascar nécessite la création de cinq emplois ;

b) De dispositions intéressant la situation des personnels et l'amélioration du régime des œuvres sociales ;

c) Des ajustements aux besoins des crédits de matériel (+ 0,467 million de francs).

**B. — L'aide et la coopération.**

Les crédits inscrits au titre de l'aide et de la coopération pour 1973 comparés à ceux votés en 1972 se répartissent de la manière suivante :

	1972	1973	DIFFERENCE
	(En francs.)		
Missions permanentes d'aide et de coopération .....	34.708.062	38.788.909	+ 4.080.847
Aide et coopération .....	1.089.817.219	1.273.544.195	+ 183.726.976
Chapitre 58-10. — Missions permanentes d'aide et de coopération et centres culturels. Equipement administratif (crédits de paiement) .....	2.500.000	3.500.000	+ 1.000.000
Chapitre 68-91. — Equipement économique et social (crédits de paiement) .....	347.370.000	370.000.000	+ 22.630.000
Chapitre 68-92. — Subventions d'équipement aux organismes de recherche scientifique et technique (crédits de paiement) .....	11.000.000	18.000.000	+ 7.000.000
Total .....	1.485.395.281	1.703.833.104	+ 218.437.823

Les dépenses d'aide augmenteront en 1973 de 14,7 % par rapport à celles votées en 1972 qui avaient progressé de 13,8 % par rapport à l'année précédente. Ainsi, les crédits d'aide proprement dite inscrits au budget 1973 confirment la poursuite de l'effort d'aide de la France aux pays en voie de développement.

**1° LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

a) *Les missions d'aide et de coopération* bénéficient de crédits supplémentaires d'un montant de 4,05 millions de francs. Ceux-ci résultent :

— au titre des *mesures acquises*, de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques et de l'application de textes concernant les prestations sociales (+ 1,677 millions de francs) ;

— et au titre des *mesures nouvelles*, du renforcement des effectifs (création de 4 emplois de chargé de mission et de 4 emplois de secrétaire) et de l'ajustement aux besoins des crédits afférents aux rémunérations des personnels pour tenir compte de la situation réelle des agents et aux moyens nécessaires au fonctionnement des missions d'aide et de coopération et des centres culturels (+ 2,380 millions de francs).

Rappelons que les missions ont été installées initialement, d'une part dans les Etats des anciennes fédérations de l'Afrique équatoriale et de l'Afrique occidentale françaises, à l'exclusion de la Guinée, ainsi qu'à Madagascar, et d'autre part dans les Etats du Togo et du Cameroun. Des missions ont été créées au Congo-Kinshasa le 1<sup>er</sup> janvier 1964, à l'île Maurice, au Rwanda et au Burundi le 1<sup>er</sup> janvier 1971.

Les missions d'aide et de coopération, géographiquement placées dans les capitales des Etats sous l'autorité de l'Ambassadeur de France, sont dirigées par un Chef de mission.

Les attributions confiées aux missions d'aide et de coopération qui ne disposent dans la plupart des cas, pour assumer l'ensemble de ces tâches, que de trois ou quatre conseillers, ont été considérablement élargies au cours des dernières années, et la nécessité de renforcer, pour certaines d'entre elles, les moyens dont elles disposent est de plus en plus vivement ressentie. L'africanisation des postes conduit, en effet, les agents des missions d'aide et de coopération à multiplier les contacts avec les autorités locales.

Si l'utilisation d'appelés du Service national de coopération a permis de répondre à de nouvelles demandes de personnels, les tâches de gestion assumées par les missions d'aide et de coopération se sont trouvées compliquées du fait que chaque catégorie de personnels pose des problèmes particuliers. A cet égard, il leur incombe le contrôle et la surveillance de ce personnel, et d'intervenir chaque fois que le statut particulier des appelés du Service national soulève des difficultés.

La nécessité absolue de maintenir un lien étroit entre les missions et les agents Français en service hors des capitales des Etats exige que les personnels des missions d'aide et de coopération effectuent aussi souvent que possible des tournées à l'intérieur de territoires étendus.

Enfin, les missions procèdent à des études générales touchant l'ensemble des problèmes économiques, et notamment leurs aspects commerciaux, financiers et budgétaires. Elles fournissent toutes les informations utiles relatives aux aides extérieures, bilatérales et multilatérales. Elles doivent aussi et surtout préparer les programmes d'investissements financiers sur les crédits ouverts au titre du Fonds d'aide et de coopération.

Il est prévu de renforcer, en 1973, l'effectif de plusieurs missions (notamment Dakar, Yaoundé et Kinshasa).

Ces créations de postes supplémentaires se justifient, d'abord, par l'augmentation sensible des effectifs des personnels de coopération culturelle, scientifique et technique (de 10.563 au 1<sup>er</sup> janvier 1971, à 11.630 au 1<sup>er</sup> janvier 1973), ainsi que par l'accroissement du nombre des appelés du Service national.

Il va de soi, d'autre part, que la poussée de l'africanisation au sein de l'administration dans les Etats d'Afrique noire francophone et de l'Océan Indien, conduit les missions d'aide et de coopération à reprendre à leur charge de nombreuses tâches de gestion qui étaient dévolues aux services locaux.

De plus, certaines missions assurent, depuis cette année, l'administration des personnels de l'enseignement supérieur, qui incom- bait par le passé au rectorat des universités. Elles assument, de même, la gestion et le paiement des bourses attribuées, sur crédits français, aux étudiants africains fréquentant ces universités.

Enfin, le contrôle de plus en plus étroit sur le plan financier et technique que les missions doivent exercer sur l'exécution des programmes d'investissements du Fonds d'aide et de coopération rend indispensable l'affectation dans les missions les plus impor- tantes d'un agent possédant une compétence spécialisée.

\*  
\* \*

b) *Le Fonds d'aide et de coopération et les actions de coopération culturelle et technique* (chapitre 36-41).

Le montant de la dotation affectée au chapitre 36-41 s'élève à 224,534 millions de francs contre 139,725 millions de francs en 1972, soit une augmentation de 84,809 millions de francs ou de plus 60 %. Cet effort est particulièrement remarquable si l'on considère les dotations antérieures de ce chapitre : 95,2 millions de francs en 1971 et 87,1 millions de francs en 1970.

Ce sont essentiellement les mesures nouvelles prévues pour 1973 qui entraînent l'accroissement de crédits constaté ; celui-ci résulte, en effet :

— *du transfert du Ministère de l'Education nationale au Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la coopération d'un crédit affecté à l'enseignement supérieur dans les Etats africains et malgache (+ 35,449 millions de francs) ;*

Rappelons qu'à l'origine la répartition des charges entre le Ministère de l'Education nationale et le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères pour la mise en place des universités africaines et malgaches était la suivante :

Le Ministère de l'Education nationale assumait la charge exclusive et le versement direct des traitements et indemnités afférents au personnel enseignant français des établissements d'enseignement supérieur et contribuait aux dépenses de fonctionnement de ces établissements. Les crédits pour les bourses universitaires en Afrique étaient également inscrits à son budget.

Le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères supportait les dépenses d'investissement et d'équipement.

Ces dispositions marquaient bien la place que les premiers accords de coopération avaient réservée à l'intervention directe du Ministère de l'Education nationale qui, sur le plan pédagogique, devait apporter aux universités naissantes la caution et le prestige de l'Enseignement supérieur français.

Les dix années écoulées depuis lors ont permis de mettre en place les infrastructures nécessaires, de former des universitaires africains et d'élaborer des programmes mieux adaptés que les nôtres aux exigences de la formation des cadres pour les pays en voie de développement. Dans le même temps, la France procédait pour sa part, suivant en cela le courant mondial de réflexion sur la finalité des enseignements supérieurs, à une profonde réforme de son université.

Nous nous trouvons donc en présence désormais de deux ensembles également structurés, ou presque, et notre dialogue doit se poursuivre dorénavant dans un contexte beaucoup plus libre d'échanges. De telles interventions, dont le caractère sectoriel s'affirme peu à peu, ne peuvent être dissociées de notre politique générale de coopération, des objectifs en matière de formations supérieures devant répondre à ceux qui inspirent de façon prioritaire notre coopération dans le domaine du développement économique.

C'est la raison pour laquelle on a envisagé le transfert progressif au Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, des moyens précédemment gérés par le Ministère de l'Education nationale : crédits de bourses en 1971, crédits de fonctionnement en 1973. Toutefois, il ne paraît pas encore souhaitable de procéder de même pour les personnels, dont la formation et la carrière continuent d'exiger une dépendance beaucoup plus étroite de leur ministère d'origine.

— *d'un ajustement des dotations au titre des actions culturelles et techniques (+ 40,399 millions de francs).*

Les crédits destinés aux *actions culturelles* doivent servir :

A accroître la subvention aux Etats pour la prise en charge des personnels enseignants nationaux (17,1 millions de francs en 1973 contre 9,8 millions en 1972) ; cette mesure se justifie par la décision d'étendre à cinq Etats la mesure (appliquée en 1972 au Sénégal et à Madagascar) de transfert des personnels enseignants nationaux des Universités africaines ;

A majorer la subvention de fonctionnement au taux de 50 % prévu par les accords de coopération pour les Universités d'Abidjan, de Dakar et de Tananarive et en fonction des besoins pour les Universités du Togo, du Dahomey, de Haute-Volta et du Niger puis pour la création d'Universités nationales au Gabon, au Congo, en République centrafricaine et au Tchad ;

A financer une part des frais de l'enseignement supérieur technique (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Gabon) ;

A étendre les programmes français dans les Universités des Etats ex-belges qui, faute de moyens, restent très marginaux ;

A accroître le nombre des bourses universitaires et de formation technique et à développer les actions pédagogiques par l'application de moyens audio-visuels et par la rénovation de l'enseignement du français et des sciences ;

A renforcer les moyens de diffusion du livre, du cinéma et à contribuer à l'aide à la presse africaine où un besoin nouveau est né de la décision prise par l'ensemble des écoles africaines de journalisme de demander à la France l'organisation d'une année d'études terminales au profit de leurs élèves.

Les dotations affectées aux *actions techniques* permettront de porter l'effort essentiellement sur deux secteurs :

La formation et le perfectionnement des assistants techniques.

Le Secrétariat d'Etat s'efforce depuis quelques années déjà d'améliorer la formation des agents de coopération en les préparant aux tâches qu'ils ont à remplir.

Des résultats ont déjà été obtenus et ont permis une amélioration sensible du recrutement. Il est prévu en 1973 notamment :

D'accroître le nombre d'auditeurs du Centre de perfectionnement pour le développement et la coopération économique et technique (C.P.D.C.E.T.) ;

D'augmenter sensiblement les stages de perfectionnement et surtout les stages de préparation aux premiers départs ;

D'améliorer les possibilités d'accueil et de formation sur place, à partir d'antennes du « bureau de liaison des agents de coopération technique » ;

*L'action médicale* : des foyers épidémiques dangereux sont apparus ces dernières années : fièvre jaune au Sénégal, au Mali, en Haute-Volta et au Niger ; variole au Togo, au Dahomey et en Côte-d'Ivoire ; trypanosomiase au Cameroun ; méningite cérébrospinale au Niger, en Haute-Volta et au Mali. De plus le choléra tend maintenant à s'installer de façon rapide dans la plupart des pays africains et une épidémie s'est manifestée en juillet dernier au Sénégal et en Mauritanie : des moyens doivent être mis en place notamment pour enrayer cette dégradation par des interventions massives dans tous les cas d'urgence et pour accroître les investissements des instituts Pasteur d'Outre-Mer.

\*  
\* \*

c) *La participation aux dépenses de fonctionnement des organismes de recherche scientifique et technique outre-mer* (chapitre 36-42).

Pour 1973, il est prévu d'accroître de 21,399 millions de francs la dotation de ce chapitre, qui passerait de 169,518 millions de francs en 1972 à 190,917 millions de francs. Cette majoration des dépenses des moyens de services prévue pour l'an prochain correspond :

— au titre des *mesures acquises*, à l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (+ 5,840 millions de francs) d'une part et des prestations sociales d'autre part (+ 0,339 million de francs) ;

— au titre des *mesures nouvelles* :

- à l'application de mesures intéressant le personnel (suppression de huit emplois de chargé de recherche titulaire et de onze emplois de technicien et d'agent administratif contractuel et création de huit emplois de directeur et maître de recherche principal et de onze emplois de technicien, d'agent administratif, de secrétaire et de standardiste contractuel (+ 0,474 million de francs) ;
- et à l'ajustement aux besoins des crédits nécessaires au fonctionnement des instituts de recherche appliquée (+ 7,586 millions de francs) et de l'O. R. S. T. O. M. (+ 5,765 millions de francs).

En dépit de l'effort que représente, après une interruption de recrutement en 1972, la création prévue en 1973 de 20 postes de chercheurs, le budget de l'O. R. S. T. O. M. reste encore nettement en dessous du plancher au niveau duquel pourrait commencer à s'établir un équilibre minimum. Or, force est de souligner que la recherche scientifique de base constitue le support indispensable pour la mise en œuvre rationnelle de l'application à court terme ; à ce titre, du fait de sa vocation pour la recherche fondamentale orientée, l'O. R. S. T. O. M. constitue un instrument important au service de la politique française de coopération.

Au demeurant, il est permis de penser que par suite du développement progressif des structures scientifiques nationales des Etats africains et malgache, la coopération sur le plan scientifique sera amenée rapidement à prendre des dimensions nouvelles et se situera sur un plan où l'O. R. S. T. O. M., au terme de son statut et de son activité antérieure, doit occuper une place de choix.

Alors, une réelle collaboration scientifique s'instaurera d'autant plus féconde que l'Office aura largement participé à la formation des chercheurs nationaux.

\*

\* \*

d) *Les Centres culturels : les dépenses de fonctionnement* (chapitre 37-42).

Par souci de clarification budgétaire, le chapitre 37-42 avait été créé, lors de l'adoption du budget précédent, pour retracer les dépenses de fonctionnement des centres culturels. Néanmoins, les dépenses y afférentes continuent à être dispersées dans de nombreux chapitres différents.

\*  
\* \*

e) *Le Fonds d'aide et de coopération : la rémunération des personnels d'assistance technique* (chapitre 41-41).

Les crédits de ce chapitre essentiel du budget de la Coopération, qui avaient été sensiblement augmentés en 1972, de 12,3 % par rapport à l'année précédente, sont majorés de 8,45 % (+ 54,087 millions de francs) pour 1973.

Cet accroissement résulte au titre des *mesures nouvelles*, d'une part de l'incidence de la revalorisation des rémunérations publiques sur celles des personnels de l'assistance technique (+ 55,087 millions de francs) et, d'autre part, de la réduction jugée possible de la subvention versée à l'association des volontaires du progrès, compte tenu de la situation des effectifs (— 1 million de francs).

L'augmentation du crédit du chapitre 41-41 au titre de l'assistance technique civile doit, outre la revalorisation des rémunérations des personnels d'assistance technique, permettre également en 1973 le renforcement des effectifs de coopérants.

#### e-1) L'ASSISTANCE TECHNIQUE CIVILE

Les personnels d'assistance technique civile qui, rappelons-le, comprennent trois catégories :

- les coopérants sous contrat ;
- les volontaires du contingent ;
- les volontaires du progrès,

sont rémunérés sur des crédits publics qu'abondent des fonds de concours des Etats.

#### e-11) L'EVOLUTION NUMERIQUE

Le tableau ci-après retrace l'évolution du nombre de coopérants techniques payés sur le chapitre 41-41 entre le 1<sup>er</sup> janvier 1969 et le 1<sup>er</sup> janvier 1972, en distinguant les enseignants et les non-enseignants.

**Evolution des effectifs de l'assistance technique 1969-1972 (tous Etats).**

	1 <sup>er</sup> JANVIER 1969	1 <sup>er</sup> JANVIER 1970	1 <sup>er</sup> JANVIER 1971	1 <sup>er</sup> JANVIER 1972
Enseignants .....	6.274	6.671	6.997	7.573
Non-enseignants .....	3.880	3.659	3.566	3.708
<b>Total .....</b>	<b>10.154</b>	<b>10.330</b>	<b>10.563</b>	<b>11.281</b>

Il ressort de ce tableau, qui comprend l'ensemble des Etats, que les effectifs globaux sont passés de 10.154 au 1<sup>er</sup> janvier 1969 à 11.281 au 1<sup>er</sup> janvier 1972.

Toutefois, pour avoir une idée plus précise des effectifs d'assistance technique, il est nécessaire d'établir des comparaisons plus serrées, notamment en excluant la Côte-d'Ivoire pour laquelle une procédure particulière est appliquée, à savoir la globalisation des charges, et les agents qui ont été transférés du Quai d'Orsay au Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 en ce qui concerne le Zaïre, le Burundi et le Rwanda, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1971 pour l'île Maurice et les personnels de l'ex-O. C. O. R. A.

**Evolution des effectifs de l'assistance technique 1969-1972 (Côte-d'Ivoire exclue).**

	1 <sup>er</sup> JANVIER 1969	1 <sup>er</sup> JANVIER 1970	1 <sup>er</sup> JANVIER 1971	1 <sup>er</sup> JANVIER 1972
Enseignants .....	4.738	4.753	5.045	5.219
Non-enseignants .....	3.328	3.009	3.040	3.101
<b>Total .....</b>	<b>8.066</b>	<b>7.762</b>	<b>(1) 8.085</b>	<b>(1) 8.320</b>

(1) Ce chiffre comprend le total des agents servant du Zaïre.

Le tableau ci-dessus fait ressortir, entre 1969 et 1970, une diminution globale de 304 unités et, depuis l'année 1971, une légère augmentation du nombre des agents qui a été surtout sensible à

partir du 1<sup>er</sup> octobre 1971 à la suite du recrutement de 145 enseignants et 60 techniciens supplémentaires. C'est pourquoi au 1<sup>er</sup> janvier 1972 les effectifs sont remontés à 8.320 agents, total certes encore inférieur à celui en compte au 1<sup>er</sup> janvier 1968, mais qui représente une progression substantielle par rapport aux deux années précédentes.

Enfin, il nous a paru intéressant d'examiner la situation des personnels de l'assistance technique en République de Côte-d'Ivoire. La date du 1<sup>er</sup> janvier 1966 est prise comme date de référence parce qu'elle est le point de départ de la procédure dite de globalisation.

Evolution des effectifs de Côte-d'Ivoire (1966-1972).

	1 <sup>er</sup> JANVIER 1966	1 <sup>er</sup> JANVIER 1967	1 <sup>er</sup> JANVIER 1968	1 <sup>er</sup> JANVIER 1969	1 <sup>er</sup> JANVIER 1970	1 <sup>er</sup> JANVIER 1971	1 <sup>er</sup> JANVIER 1972
Enseignants .....	1.000	1.169	1.309	1.536	1.718	1.952	2.354
Non-enseignants ....	574	566	546	552	540	526	607
Total.....	1.574	1.735	1.855	2.088	2.258	2.478	2.961

Ce tableau fait ressortir une augmentation considérable des enseignants, dont l'effectif passe de 1.000 à 2.354 agents, soit près de 135 % d'augmentation en six ans. Les effectifs des non-enseignants marquent également une légère progression.

e-12) L'EVOLUTION DANS LA REPARTITION DES RESPONSABILITES  
DES AGENTS TECHNIQUES

Si, globalement, les effectifs d'assistance technique sont en augmentation par rapport à 1960 :

- 1<sup>er</sup> janvier 1960 ..... 10.082 ;
- 1<sup>er</sup> janvier 1972 ..... 11.281 ;

en fait, ces chiffres masquent une *évolution très importante*, caractérisée essentiellement :

— par un *accroissement considérable des effectifs de l'enseignement*, qui ont plus que triplé :

- au 1<sup>er</sup> janvier 1960 ..... 2.416 ;
- au 1<sup>er</sup> janvier 1972 ..... 7.573 ;

- par une diminution également importante des effectifs dans les secteurs non enseignants, soit une réduction de moitié :
  - au 1<sup>er</sup> janvier 1960 ..... 7.666 ;
  - au 1<sup>er</sup> janvier 1972 ..... 3.708 ;
- par la prise en charge d'agents rémunérés autrefois sur d'autres chapitres budgétaires :
  - au 1<sup>er</sup> janvier 1970, 310 en provenance des Etats ex-belges et de l'ex-O. C. O. R. A. ;
  - au 1<sup>er</sup> janvier 1971, 28 agents en service à l'île Maurice ;
- par une évolution à l'intérieur même des différents sous-secteurs d'activité.

C'est ainsi que, depuis 1964, les effectifs du secteur judiciaire ont diminué de 233 unités, ceux de la branche des Postes et Télécommunications de 286 unités. Dans les administrations (Impôts, Domaine, Douanes, Police, etc.), on constate une diminution pendant cette période, de 230 unités.

Le tableau ci-après donne l'évolution détaillée par secteur d'emploi et démontre que, depuis 1969, ce mouvement s'est poursuivi.

Evolution des effectifs d'assistance technique par secteur 1969-1972 (tous Etats).

	1 <sup>er</sup> JANVIER 1969	1 <sup>er</sup> JANVIER 1970	1 <sup>er</sup> JANVIER 1971	1 <sup>er</sup> JANVIER 1972
Administration générale, Affaires culturelles et Information.....	468	(1) 554	(1) 524	(5) 605
Administrations spécialisées.....	431	444	440	469
Justice .....	158	134	127	122
Santé .....	887	873	936	956
Militaires hors cadres non Santé.	34	22	32	40
Développement rural.....	730	(2) 555	485	462
Equipements et communications, développement industriel.....	908	834	809	851
P. et T.....	264	243	213	203
Total .....	3.880	(3) 3.659	(4) 3.566	3.708

(1) Compte tenu de la prise en charge des agents de l'ex-O. C. O. R. A. : 90 agents au 1<sup>er</sup> janvier 1970, 88 agents au 1<sup>er</sup> janvier 1971.

(2) Compte tenu d'un transfert de 117 postes de formation au service de l'Enseignement pendant l'année 1969.

(3) Compte tenu de la prise en charge des agents transférés du quai d'Orsay en ce qui concerne les trois Etats ex-belges : 46 répartis entre les différents secteurs.

(4) Compte tenu de la prise en charge de 28 agents en service à l'île Maurice et transférés du Quai d'Orsay à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

(5) Répartis de la manière suivante : Administration générale et Plan 423 ; Affaires culturelles et Information 182.

De profondes mutations se sont produites à l'intérieur des différentes branches dans lesquelles s'exerce l'action de coopération : pour les enseignants, par exemple, disparition presque complète des postes dans l'enseignement primaire, chez les non-enseignants, suppression presque totale de tous les postes d'administration générale. Par contre, le nombre de techniciens dans l'infrastructure et le développement rural reste à peu près stable.

Il faut noter, par ailleurs, le développement rapide de la branche « Informatique » dont les effectifs, y compris les volontaires du Service national, techniciens et ingénieurs, ont doublé d'une année sur l'autre.

D'une façon générale, on peut dire que les postes d'assistance technique dans les secteurs non enseignants deviennent des emplois de plus en plus spécialisés et de niveau élevé. C'est pourquoi, même si la tendance vers la diminution de certains emplois d'administration, de gestion ou d'exécution doit se poursuivre, des besoins nouveaux se font sentir chaque jour dus au développement même des Etats, notamment dans les secteurs Planification, Infrastructure, Développement industriel, Statistiques, et ces besoins portent le plus souvent sur des emplois de haut niveau dont le coût est plus élevé.

On assiste donc peu à peu à un transfert des responsabilités des assistants techniques qui, à l'origine, ont surtout assuré la continuité de l'administration et des services techniques des Etats, mais assurent aujourd'hui de plus en plus des missions soit de conseillers techniques, soit de techniciens de niveau supérieur.

#### e-13) LES COOPERANTS SOUS CONTRAT

Au plan qualitatif il faut observer que, depuis plusieurs années déjà, les assistants techniques mis à la disposition des Etats sont de niveau technique de plus en plus élevé. Cette évolution d'ensemble, qui correspond à une politique précise et concertée avec les Etats, s'efforce de tenir compte des situations locales et des besoins nouveaux apparus dans certaines administrations spécialisées (réforme et contrôle des sociétés d'Etat, informatique, etc.).

Sans doute, la croissance économique requiert-elle des cadres moyens dont la pénurie dans les Etats est aussi sensible que pour les cadres supérieurs. Aussi la coopération technique a-t-elle été parfois amenée à mettre à la disposition des Etats des personnels de ce niveau pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif d'assistance technique.

Rappelons que la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 relative à la situation du personnel civil de coopération, culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers définit le cadre dans lequel doivent s'accomplir les missions de coopération et répond à la nécessité d'assurer la continuité des actions de coopération de la France dans le monde. Ce texte devrait, essentiellement, permettre de résoudre les problèmes de recrutement des agents nécessaires au fonctionnement d'un véritable service public de la coopération, en offrant à ceux qui désirent servir à ce titre les garanties fondamentales auxquelles ces volontaires peuvent prétendre en raison du caractère temporaire de leur service hors de France, de l'importance de la mission de coopération et des sujétions qui en découlent.

En outre, l'intégration des besoins en personnels de Coopération dans la politique de recrutement des diverses administrations de l'Etat — conséquence des dispositions de l'article 4 de la loi précitée — fera participer plus étroitement ces administrations à l'œuvre de coopération, ce qui permettra normalement de faciliter la gestion de ce personnel et de résoudre plus aisément les problèmes de réinsertion, en France, des coopérants.

e-14) *LES VOLONTAIRES DU CONTINGENT*

Les volontaires du contingent servant au titre de la Coopération dans les Etats africains et malgache étaient au 1<sup>er</sup> juillet 1972 au nombre de 1.782.

Après un accroissement considérable jusqu'en 1967 des effectifs des appelés du contingent depuis leur utilisation en coopération technique, on constate une certaine stabilisation de 1968 à 1971 et une augmentation depuis lors, notamment dans les secteurs non-enseignants (Informatique et Santé).

**Répartition des effectifs des appelés des contingents (1969-1972).**

	ENSEIGNEMENT et formation.	AUTRES secteurs.	TOTAL
1 <sup>er</sup> juillet 1969.....	1.083	427	1.510
1 <sup>er</sup> juillet 1970.....	1.072	490	1.562
1 <sup>er</sup> juillet 1971.....	1.096	494	1.590
1 <sup>er</sup> juillet 1972.....	1.182	600	1.782

Le tableau ci-après fait apparaître l'évolution de ces effectifs par branche d'activité dans le secteur public depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1969.

Evolution des effectifs des appelés du contingent par branche d'activité  
(juillet 1969 - juillet 1972).

SECTEURS	1 <sup>er</sup> JUILLET			
	1969	1970	1971	1972
Administration générale, administrations spécialisées, Justice, Affaires culturelles et Information.....	95	124	149	216
Santé .....	80	107	99	120
Développement rural .....	98	107	80	92
Développement industriel .....	34	36	50	44
Equipements et communications....	110	109	113	127
P. T. T. ....	10	7	1	1
Enseignement et formation.....	1.083	1.072	1.096	1.182
	1.510	1.562	1.588	1.782

Depuis la mise en place, à la suite de l'adoption par le Parlement de la loi du 9 juillet 1965, du « Service de la Coopération », devenu l'une des formes du Service national actif, les effectifs des appelés du contingent volontaires du Service national se sont accrus en même temps que diversifiés de façon continue, aussi bien en ce qui concerne les jeunes gens du contingent œuvrant dans les services publics que ceux employés dans le secteur parapublic ou l'enseignement privé.

Au demeurant, certains emplois, qu'il s'agisse des fonctions de conseil, de contrôle ou de conception, doivent être obligatoirement tenus par des agents expérimentés ; de même, certains postes techniques, en particulier dans les secteurs de l'infrastructure ou du développement rural, réclament, outre des connaissances théoriques, une solide formation pratique.

Compte tenu de l'environnement général, les jeunes militaires du contingent ne peuvent et ne doivent être abandonnés à eux-mêmes, mais, au contraire, solidement encadrés et affectés à des tâches précises et clairement définies.

Les difficultés ainsi évoquées limitent l'utilisation des appelés ; il n'en reste pas moins que ces agents constituent une ressource complémentaire extrêmement utile et souvent indispensable, en particulier dans les domaines agricoles, de l'infrastructure et de la planification.

Ainsi, près de 21 % des postes dans le secteur Equipements et communications sont occupés par des appelés du contingent : leur utilisation dans ce secteur permet, en effet, de pourvoir des emplois de niveaux moyens (conducteurs de travaux, par exemple), pour lesquels il n'existe pas encore suffisamment d'agents africains formés. Il en est de même dans le secteur du développement rural.

Il faut noter aussi que le concours des jeunes appelés du Service national à l'œuvre de coopération technique présente un intérêt certain, d'abord en palliant l'insuffisance numérique, mais aussi en suscitant des vocations qui permettent, dans une mesure non négligeable, la relève des coopérants. Ces jeunes gens contribuent enfin, par l'apport d'un esprit nouveau, au rajeunissement de l'assistance technique. L'amélioration du niveau de recrutement, constatée depuis deux ans, en raison, d'une part, de la fin des sursis des premières classes nombreuses d'après-guerre, d'autre part, du développement de l'enseignement supérieur, s'est poursuivie cette année.

Il est possible que la réduction à un an de la durée du service militaire — alors que celle du service national au titre de la Coopération reste fixée à 16 mois — provoque, à terme, une certaine désaffection à l'égard du Service de la Coopération.

Par ailleurs, la mise en application du nouveau régime d'octroi des reports d'incorporation se substituant, pour les volontaires de la Coopération, au régime ancien des sursis, risque de créer des difficultés. L'agrément du candidat plusieurs années (quatre à cinq ans) avant l'obtention de la qualification recherchée par les services chargés du recrutement, aura pour effet, d'une part, de créer une marge permanente d'inadaptation de notre dispositif de coopération aux besoins des Etats demandeurs de personnel, d'autre part, d'obliger les jeunes gens à « s'engager » de manière que certains trouveront prématurée.

Il est vrai que des dispositions transitoires devraient permettre d'assurer, pendant quelques années encore, le recrutement en majorité parmi les bénéficiaires du régime ancien des sursis.

e-15) *LES VOLONTAIRES DU PROGRES*

La création de l'Association française des « Volontaires du progrès » (A. F. V. P.) a eu pour but d'utiliser le désir d'aider les Etats africains nouvellement indépendants qui anime beaucoup de jeunes Français. La formule de l'association a l'avantage de permettre une gestion autonome et d'assurer l'unité de l'entreprise, tout en laissant au Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, qui fournit le financement, tous les moyens de contrôle souhaitables.

Recrutés principalement en milieu rural, les volontaires exercent leur métier au contact des population rurales, ils sont agriculteurs, éleveurs, artisans, bâtisseurs, pêcheurs, éducateurs, mécaniciens, etc. Ils prolongent les initiatives prises par le secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, les organismes de développement et les associations privées, notamment les groupements de jeunesse ; ils œuvrent dans la zone, trop souvent vide, qui sépare le vulgarisateur ou le conseiller technique, autochtone ou européen, de la collectivité africaine. Ils donnent une forme concrète aux conseils reçus et demeurent sur place. Ils travaillent « avec » l'autochtone et non « pour » lui, ayant comme préoccupation essentielle la promotion humaine et technique de la population.

Vivant en règle générale par équipes de deux ou trois volontaires ayant des compétences complémentaires et réparties à l'intérieur du pays, leur action est orientée vers les opérations de développement de base au niveau du village, de formation d'artisans. Leur participation dans le secteur médico-social (hygiène, puériculture, enseignement ménager) s'est en outre régulièrement accrue dans ces dernières années.

Les effectifs budgétaires des volontaires du progrès, qui avaient dû être maintenus à 460 en 1970, à la suite de la politique d'économies appliquée par le Gouvernement à la fin de 1969, ont été portés à 500 au 31 décembre 1971 et seront de 540 au 31 décembre 1972.

Les effectifs par pays (au 31 décembre 1971).

PAYS	TOTAL	GARÇONS		FILLES
		Civils.	A. S. N.	
Burundi .....	20	11	5	4
Cameroun .....	92	39	17	36
Côte-d'Ivoire .....	68	31	11	26
Dahomey .....	33	25	5	3
Gabon .....	80	39	15	26
Niger .....	105	41	27	37
Rwanda .....	54	23	14	17
Togo .....	48	24	9	15
	<b>500</b>	<b>233</b>	<b>103</b>	<b>164</b>
	<b>100 %</b>	<b>46,6 %</b>	<b>20,5 %</b>	<b>32,8 %</b>

Par rapport aux chiffres de l'année précédente, on peut observer :

— une légère diminution du nombre de filles par rapport à celui des garçons (32,8 % contre 38 %) ;

— une diminution chez les garçons du pourcentage des appelés du service national par rapport aux civils (30 % contre 41 %) ;

— une progression sensible des effectifs au Gabon (+ 21) au Rwanda (+ 16) et au Burundi (+ 11).

Les Volontaires du progrès se répartissent comme suit :

(En pourcentage.)

— Agriculture .....	27
— Bâtiment .....	5
— Artisanat .....	10
— Secteur médico-social .....	32
— Animation culturelle .....	21
— Divers .....	5

Il y a lieu de souligner en outre que, dans l'ensemble des Etats où l'Association française des volontaires du progrès est implantée, les effectifs de celle-ci représentent 34 % des effectifs

totaux des organisations officielles de volontaires. L'année précédente, cette proportion n'était que de 26 %. Cette différence est due, d'une part à la régression des volontaires du progrès anglais (29 contre 153), suisses (55 contre 149) et allemands (150 contre 216) dans les Etats africains francophones.

Il faut noter d'ailleurs que, d'une manière générale, le Peace Corps des Etats-Unis a vu son effectif sensiblement réduit à la suite de réductions budgétaires importantes, que les Allemands ont également modéré leur action, l'effort le plus important étant actuellement accompli par les Hollandais.

\*  
\* \*

#### e-2) LA COOPERATION TECHNIQUE MILITAIRE

Le chapitre 41-42 enregistre, pour 1973, une majoration de 18,4 % des crédits, qui s'élèveront à 58 millions de francs contre 49 millions de francs en 1972.

L'ajustement prévu pour 1973 doit permettre de faire face à des dépenses au titre de l'aide fournie par le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, dans le cadre d'un plan de modernisation des matériels fournis par la France au moment de l'indépendance.

Née des accords de Coopération militaire signés entre la France et les Etats francophones d'Afrique noire et de Madagascar, l'assistance militaire technique revêt deux aspects :

- une aide à l'organisation des Forces armées nationales ;
- un soutien logistique, destiné à permettre l'entretien et le renouvellement du matériel militaire détenu par ces Forces armées.

#### e-21) L'AIDE A L'ORGANISATION DES FORCES ARMEES

Cette aide comporte deux volets principaux :

- le détachement de cadres français dans les Armées nationales (Missions d'assistance militaire technique, A. M. T.) ;
- la formation en France de cadres et de spécialistes africains destinés à les relever.

En ce qui concerne l'assistance militaire technique, en 1960-1961 quelque 3.000 cadres français avaient été laissés à la disposition des jeunes Armées nationales en cours de création. Détenant

initialement presque toutes les fonctions de commandement, ils en ont été peu à peu retirés pour se cantonner dans des emplois de conseillers, d'instructeurs, voire de techniciens, là où leurs homologues africains sont en nombre encore insuffisant. Diminuant de 7 % par an, leur effectif avait été ramené à un peu plus de 1.300 au début de 1969.

La nécessité d'encadrer solidement l'Armée tchadienne a fait remonter ce chiffre à 1.600 en 1971, mais l'amélioration de la situation a permis de le réduire à nouveau. Pour le 1<sup>er</sup> janvier 1973, il ne dépassera guère 1.400, et devrait se maintenir à ce niveau en cours d'année.

S'agissant de *la formation*, depuis douze ans, plus de 9.000 stagiaires ont été admis dans les différents cycles de formation en Métropole. Le volume annuel de stagiaires, croissant jusqu'en 1966, se maintient depuis cette date à un régime de croisière de 900 officiers et sous-officiers.

Le nombre des stagiaires reste stable, mais, d'une part, le prix des stages augmente rapidement et, d'autre part, les stages de haute qualification, par conséquent coûteux, sont beaucoup plus recherchés actuellement. Cela va dans le sens de l'évolution normale de notre coopération militaire.

#### e-22) LE SOUTIEN LOGISTIQUE

La France, conformément aux termes des accords d'assistance militaire, avait fourni toutes les dotations initiales des jeunes armées africaines et malgache. Elle s'était engagée aussi à participer à leur soutien logistique. Celui-ci revêt deux formes principales :

- l'aide directe (fourniture gratuite de matériels militaires) ;
- la cession onéreuse (achats en France de matériels commandés et payés par les Etats sur leur budget), auxquelles s'ajoutent — dans la mesure où les Etats le souhaitent — les services de nos inspecteurs techniques qui les aident à faire le point de leur situation et suggèrent les mesures à prendre pour améliorer la gestion des matériels.

Rappelons à cet égard que la situation des armées africaines et malgache, dotées de matériels usagés et périmés, est susceptible de conduire ces Etats à accepter les aides étrangères, au détriment de l'industrie française.

Cette aide militaire directe fait, eu égard à son volume, l'objet d'un programme étalé sur cinq ans depuis 1971, de manière à tenir compte non seulement de nos impératifs budgétaires et des possibilités industrielles françaises, mais aussi de la capacité d'absorption par nos écoles et stages militaires des personnels nouveaux à former. Le programme quinquennal porte sur les catégories de matériels suivants : patrouilleur, matériels aériens, véhicules blindés, véhicules tous terrains, armement, moyens de transmission.

f) *Les concours financiers aux Etats africains et malgache* (chap. 41-43).

Les concours financiers (chap. 41-43), qui s'élevaient à 90 millions de francs dans le budget de 1972, sont majorés de 16,795 millions de francs pour 1973. L'importance des concours financiers dans le budget de la Coopération se justifie par le fait que plusieurs Etats éprouvent encore des difficultés réelles pour limiter au montant de leurs ressources propres le volume des dépenses inscrites à leur budget.

## 2° LE BUDGET D'ÉQUIPEMENT

a) *Les équipements administratifs* (chap. 58-10).

Au titre des dépenses en capital destinées à financer des équipements administratifs (chap. 58-10), figurent pour 1973 des autorisations de programme de 4 millions de francs et des crédits de paiement d'un montant de 3,5 millions de francs suivant la répartition ci-après :

	1973	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En milliers de francs.)	
Administration centrale.....	500	500
Missions permanentes d'aide et de coopération...	2.000	1.700
Centres culturels.....	1.500	1.300
Total .....	4.000	3.500

b) *Les équipements économiques et sociaux.*

b 1) Au titre du *chapitre 68-91* réservé à la subvention versée au Fonds d'aide et de coopération (F. A. C.), *Equipement économique et social*, le montant des *autorisations de programme* pour 1973 s'élève à 413,6 millions de francs, soit une progression de 2,37 % par rapport au précédent budget.

La répartition prévisionnelle par grands secteurs d'activité des autorisations de programme demandées pour 1973 est envisagée comme suit (en millions de francs) :

Opérations d'intérêt général...	58,6	contre	54	en 1972
Programme de développement.	355	contre	353	en 1972
	-----			
Total .....	413,6	contre	407	en 1972

Il convient de souligner l'effort particulier qui a été fait tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement au titre du programme d'équipement.

b 2) *Le Fonds d'aide et de coopération en 1971 et 1972.* — La procédure d'intervention du F. A. C. prévoit des programmes et un budget annuels. Le Comité directeur du F. A. C. a engagé, au cours de l'année 1971 et pendant le premier semestre 1972, les crédits suivants :

	1971	1972 (Premier semestre).
	(En milliers de francs.)	
— Etudes générales.....	16.430	15.356
— Développement agricole.....	77.480	79.916
— Développement industriel.....	32.610	26.993
— Infrastructure .....	109.269	104.622
— Santé .....	32.761	19.162
— Enseignement, formation.....	93.001	150.675
— Action culturelle, information.....	37.916	54.320
— Dépenses générales.....	28.586	27.970
	-----	
Total .....	428.053	479.014

Au 30 juin 1972, les crédits encore disponibles sur les ressources de l'exercice s'élevaient à 77 millions de francs.

b-3) Au titre du budget de 1973, le *chapitre 68-92*, qui retrace les subventions d'équipement aux organismes de recherche scientifique et technique, bénéficie de dotations en progrès très sensible par rapport à 1972.

	1972		1973	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)			
O. R. S. T. O. M. ....	6.000.000	6.000.000	13.000.000	10.400.000
Institut de recherche appliquée.	5.000.000	5.000.000	9.500.000	7.600.000
<b>Total .....</b>	<b>11.000.000</b>	<b>11.000.000</b>	<b>22.500.000</b>	<b>18.000.000</b>

## CHAPITRE II

### LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ET LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

#### A. — L'association des Etats africains et malgache au Marché commun.

L'année 1969 avait été essentiellement marquée par l'expiration de la première convention de Yaoundé, le 31 mai 1969, et par la signature de deux nouvelles conventions associant à la C. E. E. vingt et un Etats africains :

— la seconde convention de Yaoundé signée le 29 juillet 1969 et associant à la C. E. E. ses dix-huit partenaires traditionnels ;

— la seconde convention d'Arusha signée le 24 septembre 1969 associant à la C. E. E. les Etats de la Communauté de l'Est africain (Tanzanie, Ouganda et Kenya).

Les conventions de Yaoundé et d'Arusha II n'ayant été ratifiées qu'à la fin de l'année 1970, l'Association a connu jusque-là une période d'attente marquée par la mise en application de mesures transitoires dans les domaines de la coopération financière et technique. Depuis la ratification des conventions de Yaoundé et d'Arusha, l'association a, au début de 1971, pris sa « vitesse de croisière ».

Ces accords sont à peine conclus que de nouveaux problèmes surgissent avec l'élargissement de la Communauté économique européenne. Comme le précisait notre éminent collègue André Armengaud, en présentant l'an dernier devant la conférence parlementaire de l'Association C. E. E. - E. A. M. A. le rapport d'activité du Conseil de l'Association :

« Dans l'avenir immédiat, le problème majeur reste celui des conséquences que peut avoir sur l'association C. E. E. - E. A. M. A. l'élargissement de la Communauté européenne.

« Dans ce domaine, la question essentielle sera de savoir si l'Europe élargie — qui sera, de loin, le premier importateur de matières premières produites dans les pays en voie de développement — saura conserver à l'Association sa signification politique.

« Il faut dès maintenant prendre conscience des difficultés qui ne manqueront d'apparaître, lorsqu'on tentera de coordonner les politiques économiques des pays africains dans le cadre de l'Association élargie. En effet, cette coordination est encore à l'état embryonnaire entre les dix-huit E. A. M. A. de la convention actuelle. Le problème sera d'autant plus difficile quand l'impact économique de certains partenaires nouveaux, comme le Nigeria, se fera sentir de tout son poids dans une Association élargie.

« Il est donc opportun, pour l'avenir des relations entre l'Europe et l'Afrique, d'aborder résolument, avec tous les partenaires intéressés, l'examen des problèmes que poseront d'autres économies concurrentes, dominées par un ou deux pays plus riches ou mieux dotés par la nature et la démographie. »

#### **B. — Les relations commerciales entre les Etats africains et malgache et la Communauté économique européenne.**

Il faut tout d'abord souligner, sur un plan général, que la Communauté économique européenne représente le principal marché d'exportation des pays en voie de développement et ses importations en provenance de ces pays croissent rapidement : elles sont passées de 6 milliards 824 millions de dollars en 1958 à 17 milliards 669 millions de dollars en 1971. Mais en outre, la

balance commerciale de la Communauté dans ses relations avec les pays en voie de développement a été constamment déficitaire de 1958 à 1971. Ce déficit qui s'élevait à 669 millions de dollars en 1958 a atteint le chiffre de 4 milliards 774 millions de dollars en 1971.

## 1° LES MESURES DE POLITIQUE COMMERCIALE

Les mesures de politique commerciale qui sont d'application tendent à faciliter ou favoriser la poursuite de cette situation. La France a pris une part déterminante à leur adoption.

a) *L'exportation des produits primaires* constitue encore la ressource la plus importante de ces derniers. Les Six se sont efforcés de faciliter le commerce de ces produits en recourant à diverses formules. Pour près de 80 %, les produits primaires entrent en franchise sur le territoire de la Communauté. Pour le reste, la C. E. E. a prévu des régimes d'importation très libéraux, que ce soit vis-à-vis de certains groupes de pays comme le permet la Convention de Yaoundé, qui établit un régime de libre échange, ou vis-à-vis de l'ensemble des autres pays en voie de développement par la suspension ou la réduction des droits de douane sur des produits aussi importants que le café vert, le cacao en fèves, l'huile de palme, etc. On rappellera cependant que les mesures douanières, et plus généralement celles qui concernent l'accès aux marchés des pays développés, ne sont pas de nature à apporter une solution aux besoins des pays en voie de développement et que l'essentiel est, en l'occurrence, l'organisation des marchés en vue d'assurer une rémunération régulière et satisfaisante des exportations de ces pays.

b) La Communauté économique européenne s'est également préoccupée *des exportations de produits finis et semi-finis* que les pays en voie de développement peuvent effectuer. La France a joué un rôle décisif dans cette entreprise qui a abouti à la mise en œuvre d'un *système généralisé de préférences*. La C. E. E. fut la première à mettre son offre en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 1971, au profit des pays membres du groupe dit des « 77 ». La plupart des pays occidentaux ont maintenant suivi l'exemple de la C. E. E. et mis leur offre en œuvre, à l'exception des Etats-Unis et du Canada.

Le système communautaire couvre tous les produits finis et semi-finis des chapitres 25 à 99 de la Nomenclature douanière de Bruxelles. Il prévoit l'entrée en franchise de ces produits dans certaines limites. Le fonctionnement du système communautaire s'effectue sans difficultés particulières et, dans l'ensemble, à la satisfaction générale bien que les pays en voie de développement demandent évidemment que de nouveaux avantages leur soient consentis.

En dehors des mesures de politique commerciale commune dont les plus importantes viennent d'être décrites, d'autres actions, qui restent de compétence nationale, sont exercées en ce qui concerne la promotion des échanges et notamment l'octroi de crédits. La croissance de ces derniers, en particulier des crédits commerciaux, n'est pas sans poser un grave problème puisqu'elle accentue l'endettement final du Tiers-Monde vis-à-vis des pays industrialisés, ce qui a d'ailleurs provoqué, ces dernières années, la multiplication des opérations de consolidation. Mais on peut noter que, par des procédures diverses, on s'efforce, du côté français, d'alléger le poids de cet endettement pour le Tiers-Monde : notamment par l'étalement des délais de paiements au-delà de cinq ans et par le recours au « mixage » avec les prêts gouvernementaux dont les conditions permettent d'assouplir la charge des crédits commerciaux.

## 2° LES ÉCHANGES ENTRE LES ÉTATS AFRICAINS ET MALGACHE ET LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

a) *Les importations* : un aperçu des importations en 1970 et en 1971 des E. A. M. A. en provenance de la C. E. E. est donné par le tableau ci-après :

Evolution des échanges entre les E. A. M. A. et la C. E. E. en 1970 et 1971.

(En millions de francs.)

Importations.

(De produits de la C. E. E.)

P A Y S	1 9 7 0				1 9 7 1			
	Total.	Dont France.	Autres C. E. E.	%	Total.	Dont France.	Autres C. E. E.	%
Mauritanie .....	263,4	105,2	30,4	51,5	Renseignements non parvenus.			
Mali .....	248,9	95,7	26,7	49,2	309,6	145,1	27	55,6
Haute-Volta .....	259,3	117	34,9	58,6	281,1	124,9	34,4	56,7
Niger (1) .....	324,3	148,6	50,7	61,5	191	86,3	30,3	61
Tchad .....	344,3	140,4	40,6	52,6	344,4	153	33	54
Sénégal .....	1.071,2	550	151,6	65,5	1.211,2	573,9	156,8	60,3
Côte-d'Ivoire .....	2.154,1	995,8	483,7	68,7	2.216,8	1.035,6	449,3	67
Togo .....	358,6	105,7	75,3	50,5	389,1	133,7	73,7	53,3
Dahomey .....	353,2	149,1	60,1	59,2	424	162,5	(1) 74	55,8
Cameroun .....	1.343,2	677,4	256	69,5	1.387	686,6	264,5	68,6
R. C. A. ....	189,8	109,7	32,1	74,7	Renseignements non exploitables.			
Gabon .....	462,5	251,9	76,2	70,9	>	>	>	>
République populaire du Congo .....	318,2	175,4	63,9	75,2	>	>	>	>
Madagascar .....	946,9	517,8	196	75,4	1.185,2	667,9	210,9	74,1
Total .....	8.637,9	4.139,7	1.578,2	66,2	7.939,4	3.769,5	1.353,9	64,5
Pourcentage.	100	47,9	18,3		100	47,5	17	

NOTA. — Pourcentage représenté par les importations en provenance de la C. E. E. par rapport aux importations totales.

(1) En 1971, neuf premiers mois seulement.

Il apparaît que la C. E. E., dont les ventes couvraient à concurrence des deux tiers les approvisionnements totaux des E. A. M. A./ zone franc en 1970, a perdu, en valeur relative, un peu de terrain, le recul affectant essentiellement nos partenaires de la C. E. E., dont la part s'abaisse de 18,6 % à 17 % (en ce qui concerne le commerce avec les dix E. A. M. A. retenus en 1971), la part de la France s'améliorant légèrement, en passant de 47,2 % à 47,5 %.

b) *Les exportations.*

On retrouve le même phénomène en matière d'exportations, ainsi que le montre le tableau ci-après :

**Evolution des échanges entre les E. A. M. A. et la C. E. E. en 1970 et 1971.**

(En millions de francs.)

*Exportations.*

(De produits des E. A. M. A.)

PAYS	1970				1971			
	Total.	Dont France.	Autres C. E. E.	(%)	Total.	Dont France.	Autres C. E. E.	(%)
Mauritanie .....	500,5	97,1	202,6	59,9	Renseignements non parvenus.			
Mali .....	193	33,7	9,2	22,2	168,9	32,6	8	24
Haute-Volta .....	101,1	12,5	11,9	24,1	88,2	19,7	10,8	34,6
Niger (1).....	175,9	82,2	30,6	64,1	145,3	76	5,4	56
Tchad (2).....	164,1	120,1	0,3	73,4	155,7	25,6	0,4	16,7
Sénégal .....	843,6	459,2	95,1	65,7	694,1	359,4	51,2	59,2
Côte d'Ivoire.....	2.603,8	850,5	764,1	62	2.531,2	844,2	691,4	60,7
Togo .....	303,5	85,7	172,4	85	272,5	86	127,4	78,3
Dahomey .....	181,2	71,5	38,9	60,9	233	96,8	(?) 55	65,1
Cameroun .....	1.255,5	371,4	503,2	69,7	1.145,7	310,3	458,9	67,1
R. C. A. ....	169,9	84,5	33,3	69,3	Renseignements non exploitables.			
Gabon .....	772,9	302,3	98,2	51,8	»	»	»	»
République populaire du Congo.....	171,3	21,5	71,8	54,5	»	»	»	»
Madagascar .....	804,4	277,6	54,8	41,3	816,1	282,4	62,4	42,2
Total .....	8.240,7	2.869,8	2.086,4	60,1	6.250,7	2.133	1.470,9	57,6
Pourcentage .....	100	34,8	25,3		100	34,1	23,5	

(%) Pourcentage représenté par les exportations à destination de la C. E. E. par rapport aux importations totales.

(1) En 1971, neuf premiers mois seulement.

(2) En 1970, toutes les exportations de coton tchadien ont été provisoirement affectées à la France. En 1971, toutes les exportations de coton ont été affectées à la rubrique « pays indéterminés », ce qui rend vaines les comparaisons d'une année à l'autre.

Pour neuf Etats (abstraction faite du Tchad qui fausserait les comparaisons), la part de la France varie peu d'une année à l'autre, passant de 34,7 % à 34,6 %, alors que celle de nos partenaires européens s'abaisse de près de deux points, tombant de 26 à 24,1 %.

En ce qui concerne les *balances commerciales* les renseignements statistiques en provenance des E. A. M. A. ne permettent aucune prévision pour 1972. On peut cependant induire des résultats

du Commerce extérieur de la France pour le premier semestre de 1972 que les importations en provenance des E. A. M. A. marqueront une nette reprise par rapport à 1971, tandis que les exportations vers ces mêmes pays, alimentées toujours par une certaine inflation, continueront de progresser d'une façon importante.

En effet, par rapport à la période correspondante de 1971, les importations françaises en provenance des 14 E. A. M. A. de la zone franc ont augmenté de 11,3 % en valeur (contre 0,8 % seulement entre 1970 et 1971) et les exportations françaises à destination de ces Etats se sont accrues de 12 % (au lieu de 7,3 % de 1970 à 1971).

### C. — Les principales interventions du F. E. D. et du F. A. C. en 1971 et en 1972.

Bien que le F. E. D. et le F. A. C. poursuivent en étroite liaison l'un avec l'autre le même objectif de développement des Etats africains francophones au Sud du Sahara, chacun de ces Fonds utilise pour réaliser cet objectif des moyens d'action différents et la répartition de leurs interventions par secteurs d'activité économique n'est pas la même.

En ce qui concerne les moyens utilisés, le F. A. C. donne une part importante à l'aide en personnel qui s'est élevée en 1971 à 473 millions de francs. Le tableau suivant fait apparaître pour cette même année, la très nette différence entre le F. A. C. et le F. E. D. en ce qui concerne les différents modes d'interventions.

	<u>F. E. D.</u>	<u>F. A. C.</u>
	En pourcentage.	
Coopération technique .....	4	45
Aide aux projet de développement.....	95	52
Bourses et stages.....	1	3
	<hr/>	<hr/>
	100	100
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Soit en millions de francs..... 1.200 1.055.

En ce qui concerne l'aide aux projets de développement, chacune des interventions du F. A. C. a généralement un volume plus modeste que les interventions du F. E. D. et la répartition par grands secteurs d'activité des crédits des deux Fonds n'est pas la même.

Pour 1971, le tableau suivant fait apparaître pour chacun d'eux les secteurs préférentiels d'intervention.

	F. E. D.	F. A. C.
	En pourcentage.	
Production agricole .....	27,7	15,9
Production industrielle .....	6,7	4,0
Infrastructure .....	22,5	58,7
Santé .....	6,7	1,0
Enseignement et formation.....	19,2	11,6
Action culturelle et information.....	7,8	»

Il convient cependant de remarquer ici que si la répartition des crédits du F. A. C. dans le cadre d'une année n'appelle pas de réserve puisque les ressources de ce Fonds proviennent de dotations budgétaires votées pour un exercice, la répartition des crédits du 3<sup>e</sup> F. E. D. au cours de la première année d'intervention ne peut avoir un caractère aussi significatif puisque les ressources mises à sa disposition concernent une période de cinq années et que par conséquent la répartition sectorielle des opérations engagées au cours de la première année n'est pas forcément celle qui pourra apparaître en fin de période.

On constate, en effet, que si on ajoute aux engagements de l'année 1971 ceux réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1972, la répartition est assez sensiblement modifiée et devient celle donnée ci-après :

Développement rural .....	30 %
Développement industriel .....	3,3 %
Infrastructure .....	44,7 %
Santé .....	1,2 %
Enseignement et formation .....	15,2 %
Divers .....	5,6 %
	100,0 %

soit ..... 1.940 millions de francs.

Pour l'année 1972, on peut affirmer, dès maintenant, que comme pour les années précédentes, les secteurs d'intervention privilégiés demeureront les mêmes, soit par ordre d'importance :

- le développement agricole ;
- l'infrastructure ;
- l'enseignement et la formation.

#### D. — Les Etats africains et malgache et la Communauté élargie.

Les négociations pour l'élargissement de l'Association des Etats africains et malgache à la Communauté économique européenne élargie ne débiteront qu'en août 1973, en même temps que commencera la renégociation des Conventions de Yaoundé et d'Arusha.

On ne peut préjuger les types d'association qui seront choisis par les Etats africains anglophones associables : soit type « Yaoundé », soit type « Arusha », soit simples accords commerciaux.

Le type « Yaoundé » comporte trois volets : institutionnel, coopération financière et technique, commercial.

« Arusha » en comporte deux : institutionnel et commercial.

Les conventions de Yaoundé et d'Arusha seront vraisemblablement modifiées selon le choix qui sera fait entre les trois types d'association par les Etats associables. Les modifications pourront être d'ordre institutionnel et porteront, peut-être, dans le domaine commercial, sur les préférences « inverses » accordées actuellement par les associés à la C. E. E. et que refuseront sans doute d'accorder les Etats anglophones associables à la Communauté élargie, alors qu'ils ne les consentent pas actuellement au Royaume-Uni.

En ce qui concerne les dispositions envisagées pour le Fonds européen de développement, dans le cadre d'une Europe élargie dont seuls bénéficieront les Etats associés au titre de la Convention de Yaoundé renouvelée, elles ne pourront, bien évidemment, être déterminées qu'en fonction des bénéficiaires et du volume global des crédits que les Neuf mettront à la disposition du Fonds européen de développement (F. E. D.).

Quoi qu'il en soit, et quelle que soit l'extension des Associations, la Communauté s'est engagée à préserver l'acquis communautaire des Etats associés au titre des Conventions de Yaoundé ou d'Arusha.

## CONCLUSIONS

Votre Commission des Finances se félicite de voir les dotations réservées à la Coopération pour 1973 augmenter de façon satisfaisante : elle a déjà indiqué que notre devoir vis-à-vis des Etats africains et malgache ne peut être rempli de manière efficace, avec des moyens budgétaires par trop modestes, d'autant qu'il y a lieu, dans ces pays, de tenir compte d'une hausse des coûts largement supérieure à celle observée en France pour effectuer, d'une année sur l'autre, des réalisations en quantités physiques identiques.

Votre Commission des Finances observe que les coopérants techniques — étant donné l'objectif essentiel de formation des cadres nationaux que s'est fixée la coopération française — doivent appartenir à un personnel de plus en plus qualifié. Elle insiste sur l'impératif de neutralité qu'ils doivent observer, dans le domaine de la politique tant intérieure qu'extérieure des Etats au service desquels ils sont appelés à travailler.

Votre Commission des Finances souligne également l'intérêt particulier qu'elle attache au renforcement des échanges culturels entre la France d'une part et Madagascar et les Etats africains francophones et anglophones d'autre part. Elle estime qu'un des outils de ces pays est le jumelage des villes. Partageant l'avis de M. Monory, elle souligne que le jumelage permet le renouvellement des méthodes de la coopération, basée dès lors sur la décentralisation, sur la promotion communale, sur la participation directe des citoyens à l'action pour la compréhension et le développement dans le cadre d'une éducation permanente, en réaction contre les routines, les procédures abusives, les gaspillages d'administrations nationales et internationales qui tentent de se substituer de plus en plus aux élus responsables. Aussi, votre Commission des Finances considère que ce mouvement issu de la base, prenant appui sur les communes, développe des solidarités et des complémentarités horizontales, à côté des coopérations verticales d'Etat à Etat.

Votre Commission des Finances remarque, par ailleurs, qu'en ce qui concerne le transfert de ressources financières, la France a non seulement atteint mais dépassé, depuis de nombreuses années, l'objectif de 1 % du produit national brut ; en effet, en 1970, notre pays a consacré 1,24 % de son P. N. B. à l'aide au développement et pour 1971, le taux de base proposé est également dépassé. Il est, d'autre part, fait référence à cet objectif de 1 % dans le programme du VI<sup>e</sup> Plan ce qui souligne le caractère continu de notre effort. Dans le total de cette aide, la part revenant au secteur public s'est élevée, en 1970, à 0,65 % du P. N. B. : elle est fournie à des conditions très favorables, 80,8 % de son montant ayant pris la forme de dons.

Au surplus, un régime de préférences généralisées, mis en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1971 par la Communauté européenne, joue en faveur des produits manufacturés et semi-finis, à l'exclusion des produits agricoles transformés : il a été appliqué aux pays du groupe des 77.

Votre Commission des Finances se félicite, en outre, de constater que le Gouvernement a compris que le développement des investissements privés dans les pays en voie de développement était lié aux garanties des capitaux engagés. Aussi, au cours des dernières années, un grand nombre d'accords a-t-il été conclu ; ceux-ci sont destinés à éliminer la double imposition, tandis que la loi rectificative de finances pour 1971 a prévu, dans son article 26, la garantie de l'Etat français, dans certaines conditions aux capitaux engagés par nos ressortissants et sociétés. De plus, le Gouvernement a mis au point, au profit notamment du Zaïre et de l'île Maurice, une nouvelle formule d'accord dit de « protection » des investissements.

Votre Commission des Finances observe qu'après douze ans, les Etats africains et malgache ont affermi leur souveraineté et que les dispositions initiales de coopération ont, par conséquent, besoin d'être rajeunies ; certains passages des accords de coopération sont devenus caducs. D'autre part, l'évolution naturelle des choses, la montée d'une jeunesse plus largement éduquée, la crise générale des systèmes scolaires et universitaires conduisent les Etats à se poser certaines questions sur la nature et la finalité des organisations qu'ils ont adoptées. Il lui paraît inévitable que cette évolution ait des conséquences sur notre coopération.

Le Niger, la République du Congo et la Mauritanie ont présenté des demandes de revision des accords de 1961. Certes, de telles demandes ne sont pas surprenantes dans la mesure où les textes de 1961 sont anciens et reflètent une situation qui a largement évolué. L'on peut alors se poser la question de savoir s'il ne convient pas d'aller un peu plus loin qu'une revision des textes initiaux tout en permettant aux Etats africains de maintenir leur cohésion, assez menacée après le retrait de l'Organisation commune africaine malgache et mauricienne (O. C. A. M.) de deux Etats : le Zaïre et la République populaire du Congo. « Dans ce domaine, comme l'a déclaré récemment au cours de son voyage en Haute-Volta le Président de la République M. Pompidou, la sagesse nous commande d'être pragmatiques » étant observé que le Gouvernement français « ouvert à toutes les suggestions » n'a jamais cherché à « poursuivre une politique d'aide qui ne serait plus désirée ».

« Cette coopération, comme l'a noté avec force le Président de la République au cours du même voyage, la France ne l'impose pas. Elle n'y cherche pas un moyen d'influence, mais un moyen d'aider » les pays intéressés selon leur propre plan et leur propre organisation.

Votre Commission des Finances estime enfin que notre pays, qui rejette les accusations de néo-colonialisme lancées contre lui, ne prétend nullement à un monopole, même dans les Etats avec lesquels il entretient la coopération la plus étroite. Le « monopole » — l'expression est de M. Pompidou — serait un prolongement larvé de l'ancienne métropole ; ce serait un danger à terme. Au surplus, devant l'ampleur de la tâche, l'aide ne saurait être qu'un complément : c'est dire que la France ne doit rejeter et ne rejette aucune forme d'aide et n'a assurément aucune prévention à l'encontre de l'aide multilatérale.

\*

\* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'approbation du Sénat le projet de budget de la Coopération pour 1973.

# ANNEXE



## ANNEXE

### LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA COOPERATION

Deux organismes interviennent Outre-Mer en matière de recherche scientifique sous la tutelle du Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération : l'O. R. S. T. O. M., Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer et le G. E. R. D. A. T. Groupement d'étude et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale.

Bien que la création du G. E. R. D. A. T. en 1970 ait constitué une importante étape, il importait de renforcer la cohésion du dispositif français d'intervention Outre-Mer en vue d'accroître son efficacité. Un important travail a été conduit en ce sens en 1971 et 1972 par les autorités responsables de la politique de recherche. Cet effort de réflexion qui devrait conduire à des réformes de structure étant maintenant achevé, il est apparu nécessaire de consentir en faveur des organismes concernés un effort plus important en 1973.

A titre indicatif, les moyens dont a disposé ces dernières années le Secrétariat d'Etat au titre de l'enveloppe-recherche ont évolué de la manière suivante (en millions de francs) :

	FONCTIONNEMENT		AUTORISATIONS de programme.	
	1971	1972	1971	1972
O. R. S. T. O. M.....	91,50	100,46	3,00	6,00
G. E. R. D. A. T.....	62,47	69,05	0,50	5,00
Totaux .....	153,97	169,51	3,50	11,00

#### A. — O. R. S. T. O. M.

L'Office a obtenu en 1972 :

— 6 millions d'autorisations de programme en vue d'amorcer la reconstruction du centre de Nouméa et le renouvellement des équipements scientifiques ;

— 5,8 millions de francs de mesures nouvelles de fonctionnement destinés à rééquilibrer les moyens de fonctionnement de l'O. R. S. T. O. M.

##### 1. Activités en 1971-1972.

L'O. R. S. T. O. M., organisme de recherche fondamentale, est, du fait des zones climatiques pour lesquelles sa vocation est définie, appelé à pratiquer à l'œuvre de coopération du Gouvernement français.

Conformément à sa vocation statutaire, la plupart des travaux poursuivis par l'O. R. S. T. O. M. concernent des études générales qui portent sur les divers cadres

naturels, écologiques et climatiques et intéressent trois secteurs du plan selon la ventilation donnée dans le tableau suivant qui retrace l'utilisation en 1972 du crédit de 6 millions de francs attribué à l'office en autorisations de programme :

SECTEUR de programmation.	AXES OU THEMES de recherche.	AUTORI- SATIONS de programme.
Etude de la terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'es- pace .....	Evolution dynamique de l'écorce et du manteau terrestre.....	780
	Recherches liées aux problèmes d'approvisionnement en matières premières minérales et énergéti- ques, et aménagement du milieu naturel .....	170
	Moyens communs.....	1.450
		<b>2.400</b>
Sciences de la vie.....	Reproduction, développement et régu- lation des organismes pluricellu- laires .....	500
	Interrelations entre les êtres vivants et leur environnement.....	2.250
	Sciences de la vie et industries....	250
		<b>3.000</b>
Sciences de l'homme.....	Analyse de l'espace et de l'environ- nement .....	600
	Total .....	<b>6.000</b>

GS 2. — *Etude de la terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'espace.*

Les recherches conduites dans ce secteur intéressent des disciplines telles que la géophysique, la géologie, la pédologie et l'hydrologie et concernent plus particulièrement deux thèmes du VI<sup>e</sup> Plan.

Thème I. — Evolution dynamique de l'écorce et du manteau terrestres.

Les programmes relevant de ce thème ont été en 1971 et 1972 principalement orientés vers l'étude de la dynamique profonde et superficielle du manteau terrestre et ont porté notamment sur :

- l'étude de la structure et du fonctionnement des unités géodynamiques naturelles ;
- la géologie stratigraphique et structurale ;
- la dynamique profonde de l'écorce et du manteau terrestres ;
- la géophysique externe au sol et le magnétisme.

*L'étude de la structure et du fonctionnement des unités géodynamiques naturelles* a porté ces dernières années plus particulièrement sur l'étude du cycle et du bilan de l'eau, de l'altération des roches, la pédogénèse et l'étude de l'érosion. Parmi les succès obtenus, l'on peut citer :

— les données hydrologiques qui servent actuellement de bases à la réalisation des ouvrages en Afrique et notamment à l'établissement du projet du barrage de Kossou en Côte-d'Ivoire ;

— les résultats enregistrés par les pédologues sur l'importance comparée des différents modes de drainage, du ruissellement et des pertes en terre des divers sols et en différentes conditions écologiques.

*Les programmes de géologie stratigraphique et structurale* ont porté principalement sur la géologie structurale terrestre et la pétrologie des roches basiques et ultrabasiques. Les résultats obtenus intéressent notamment la chaîne des Andes, la structure profonde du Sud-Ouest pacifique ainsi que la mise au point de méthodes en vue de la recherche des gisements métalliques de nickel et de chrome.

*Les études conduites sur la dynamique profonde de l'écorce et du manteau terrestre* concernent de nombreux thèmes de recherche : océanologie structurale, paléomagnétisme, séismologie, magnétisme et cartographie géophysique. Parmi les résultats les plus marquants, l'on peut citer :

— l'opération Austradec (associant l'O.R.S.T.O.M., l'I.F.P. et la S.N.P.A.) qui, dans le cadre de l'inventaire des ressources minérales et pétrolières « on » et « off shore » ; a amené la reconnaissance de prospects particuliers ;

— l'établissement d'un réseau de stations qui a permis de couvrir la plus grande partie de l'Afrique francophone de cartes gravimétriques.

*Le programme de géophysique externe au sol et de magnétisme* enfin, a revêtu deux aspects :

— l'étude de l'électrojet équatorial au Tchad et en République Centrafricaine ;

— la maintenance des observatoires magnétiques « lent » et « rapide » de Bangui, de M'Bour et de Tahiti.

## Thème II. — Recherches liées aux problèmes d'approvisionnement en matières minérales et énergétiques.

De cet objectif relèvent principalement les recherches sur les problèmes de l'eau orientées notamment vers :

— l'étude des méthodes d'exploitation des réseaux hydrologiques ;

— l'étude des méthodes permettant d'assurer la maîtrise de l'eau ;

— la prévision des événements hydrologiques, à ce sujet un modèle a été mis au point par l'O. R. S. T. O. M. pour les débits de la Sanaga.

Par ailleurs, il convient de citer les recherches effectuées dans le cadre des « moyens communs » généraux de support et qui intéressent notamment des travaux de cartographie pédologique et le traitement par l'informatique des données pédologiques et hydrologiques.

## GS 3. — Sciences de la vie.

Les activités de recherche relevant de ce secteur intéressent plus particulièrement trois thèmes inscrits au VI<sup>e</sup> Plan.

### Thème I. — Reproduction, développement et régulation des organismes pluricellulaires.

Autour de cet axe sont conduits des programmes intéressant la biologie de la reproduction et du développement des espèces végétales tropicales et notamment :

— les recherches sur la structure et la variabilité des espèces en vue de l'amélioration des plantes utiles qui ont pour origine des actions conjointes avec :

— l'I. F. C. C. pour les caféiers ;

— l'I. R. A. T. pour l'amélioration des mils ;

— l'I. E. M. V. T. et l'I. R. A. T. pour les fourrages à haut rendement (Panicum) ;

- l'adaptation et la résistance des espèces végétales aux agressions naturelles ou artificielles qu'elles peuvent subir (résistance du cotonnier à la sécheresse, écoulement du latex, de l'hévéa, etc.);
- la croissance et le développement des espèces végétales. Il convient notamment de signaler outre les espèces citées précédemment, les travaux conduits en liaison avec l'I.R.H.O. sur les possibilités de reproduction végétative de l'embryon de palmier à huile.

Thème II. — Interrelations entre les êtres vivants et leur environnement.

Sous ce thème, peut être regroupé l'essentiel de l'activité de l'O. R. S. T. O. M. dans le domaine des sciences de la vie et notamment :

— *les recherches sur les interactions hôtes-agents pathogènes*, en particulier sur les maladies virales et cryptogamiques des plantes tropicales ainsi que dans le domaine de la lutte contre les grandes endémies et leurs vecteurs. Dans le cadre de ce dernier programme qui reçoit l'appui d'organisations internationales telles que l'O. M. S., l'O. C. C. G. E. et l'O. C. E. A. C., des résultats substantiels ont été acquis sur le comportement des principaux vecteurs, en particulier de la trypanosomiase, de l'onchocercose et de la fièvre jaune ;

— *les recherches sur l'écologie des insectes* et notamment l'étude du prédatisme et du parasitisme chez les arthropodes ainsi que de l'écophysiologie des insectes. Les données recueillies au cours de ces travaux conduisent à estimer que des applications en lutte biologique sont prévisibles à échéance de 2 à 3 années ;

— *l'étude des réactions des organismes au milieu.*

Ce dernier programme, de loin le plus important, correspond aux travaux conduits sur les milieux marins et terrestres. Dans ce vaste domaine d'écologie générale, il convient de signaler un certain nombre de travaux et en particulier :

— l'étude des interactions entre le sol et les organismes qu'il contient, programme qui a notamment permis de détecter des affectations à nématodes sur le bananier, l'ananas, le riz, etc ;

— les recherches sur les réactions des plantes aux climats, opérations dans le cadre desquelles ont été notamment conduits des travaux sur le « *Panicum Maximum* » et mises au point des « équations climatiques du développement »

— l'écologie animale en milieu tropical (oiseaux granivores et rongeurs) ;

— l'hydrobiologie du lac Tchad ;

— l'étude des réactions des organismes en milieu marin sur les plans de la production primaire, des chaînes alimentaires et de la dynamique des populations exploitables, notamment les espèces de chalut et les thons.

Thème III. — Réaction des organismes au milieu et leur utilisation pour les besoins de l'agriculture moderne.

Ce programme répond au souci de fournir à l'amont de la recherche agronomique des données de base permettant de mieux orienter cette dernière et de juger de la valeur de certaines méthodes appliquées pour passer de l'agriculture extensive à une agriculture intensive. En particulier, ont été étudiées :

— l'évolution des sols sous l'effet des cultures ;

— les relations sol-eau-plante dans le cas des plantes de couverture et fourragères ;

— l'application de la méthode du diagnostic « sève » à l'arachide ;

— la maîtrise de l'eau et les recherches sur la qualité des eaux ;

— l'étude des potentialités agronomiques régionales.

Thème IV. — Vie et industries.

A ce thème, ont correspondu les travaux conduits par l'O. R. S. T. O. M. en matière :

- de nutrition et d'alimentation humaine africaine ;
- de pharmamacopée tropicale.

GS 4. — *Sciences de l'homme.*

Le quatrième objectif de ce groupe sectoriel « Analyse de l'espace et environnement » comporte un vaste programme sur l'aménagement de l'espace et l'environnement. Les travaux conduits par l'O. R. S. T. O. M. répondent à cette préoccupation, aussi prioritaire dans les pays du Tiers-Monde que dans ceux qui sont industrialisés. Ils couvrent les domaines de la géographie, de l'économie, de la démographie, de la sociologie et de l'environnement culturel.

Les recherches poursuivies en 1971 et 1972 peuvent être regroupées autour de quatre axes essentiels :

- l'étude du milieu rural et de la dynamique du développement, programme qui a porté notamment sur les communautés villageoises et nomades, la mise en valeur des terres neuves et la diffusion du progrès technique en milieu rural ;
- l'étude des villes et espaces régionaux sur le plan de la morphologie des villes, du dynamisme urbain, des relations entre les villes et les campagnes et de l'aménagement du territoire ;
- les recherches sur la construction nationale et le développement économique, qui ont porté notamment sur la mise au point de méthodes démographiques dans les pays à données statistiques incomplètes et sur l'étude des entreprises industrielles dans les économies de développement ;
- les programmes sur les environnements écologiques et socio-culturels qui ont eu pour objet en particulier l'étude des contacts savane-forêts en Côte-d'Ivoire, la préhistoire et l'archéologie du Tchad, le passage du nomadisme à la sédentarisation, l'étude des rapports entre le système scolaire et les structures sociales environnantes.

2. *Moyens prévus pour 1973.*

— Mesures nouvelles de fonctionnement :

7,64 millions de francs, incluant la création de 20 postes de chercheurs répartis comme suit :

- GS 2. — Recherches sur la terre, l'océan, l'atmosphère et l'espace : 4 postes ;
- GS 3. — Sciences de la vie : 12 postes ;
- GS 4. — Sciences de l'homme : 4 postes.

— Autorisations de programme :

1. Poursuite de la construction du centre de Nouméa.	(En millions de francs.)
GS 2. — Recherches sur la terre, l'océan, l'atmosphère et l'espace.....	2,00
GS 3. — Sciences de la vie.....	3,40
GS 4. — Sciences de l'homme.....	0,10
2. Début de la construction du centre polyvalent de Papeete.	
GS 2. — Recherches sur la terre, l'océan, l'atmosphère et l'espace.....	0,40
GS 3. — Sciences de la vie.....	0,25
GS 4. — Sciences de l'homme.....	0,35
3. Equipement et jouvence.	
GS 2. — Recherches sur la terre, l'océan, l'atmosphère et l'espace.....	3,45
GS 3. — Sciences de la vie.....	3,00
GS 4. — Sciences de l'homme.....	0,05
Total O. R. S. T. O. M.....	13,00

B. — G. E. R. D. A. T.

En 1971, les instituts de recherche agronomique tropicale, regroupés au sein du G. E. R. D. A. T., ont obtenu 3,5 millions de francs en mesures nouvelles de fonctionnement et 0,50 million de francs en autorisations de programme. Ces crédits ont permis la poursuite des programmes en cours et le lancement d'une opération de radio-agronomie au Niger.

*Activités en 1971 et 1972.*

a) Résultats en 1971.

En 1971, sur un budget global de 122 millions de francs (fonctionnement et autorisations de programme), dont 67,7 millions de francs financés par subvention du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères (le solde provenant des contributions des Etats africains et malgache bénéficiaires, du F. I. D. O. M. et des ressources propres des instituts), les sommes suivantes ont été affectées aux différents axes de recherche retenus dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan :

	En millions de francs.
GS 2. — Recherches sur les sols.....	10,18
GS 3. — Biosynthèse du caoutchouc.....	0,40
Reproduction et développement. Biologie végétale.....	7,48
Biologie animale. Physiologie animale.....	13,57
Ecologie des insectes.....	13,50
Agronomie. Ecologie générale.....	19,88
Réactions des organismes. Génétique végétale.....	20,55
Technologie alimentaire agricole.....	14,05
Machinisme agricole.....	1,76
Calcul.....	0,10
Hors Plan. — Recherche et développement.....	19,62
Services communs. Soutien logistique.....	0,58
TOTAL .....	121,67

GS 2. — *Etude de la terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'espace.*

Les recherches dans ce domaine sont conduites principalement par le C. T. F. T. et l'I. R. A. T. le plus souvent en étroite coopération avec les organismes français de recherche fondamentale. Les actions entreprises en 1971 en vue d'une connaissance plus approfondie des sols et de leur potentialité, et notamment le programme de radio-agronomie mis en place au Niger ont été poursuivies dans des conditions satisfaisantes.

GS 3. — *Sciences de la vie.*

Dans le domaine de l'amélioration du matériel végétal, l'aboutissement des travaux menés par l'I. F. C. C. sur l'amélioration du caféier par voie d'hybridation interspécifique a permis la création d'une variété nouvelle, l'arabusta, empruntant à l'arabica ses qualités organoleptiques et au robusta sa productivité. Cette variété fait actuellement l'objet d'essais de comportement; elle devrait révolutionner la culture du café dans les prochaines années, notamment dans les régions où il n'est pas possible de cultiver l'arabica (en Côte-d'Ivoire par exemple).

Les études de génétique, physiologie et biologie animales ont porté à la fois sur la mise au point de races de taurins trypanotolérants et sur l'amélioration des races locales par croisement avec des sujets importés des pays tempérés. Elles devraient déboucher sur l'introduction du bétail en zones guinéenne et forestière, et une productivité accrue en lait et en viande, permettant ainsi de combler une partie du déficit en protéines que l'on constate dans les régions tropicales.

Sur le plan de la technologie, méritent d'être signalés les travaux poursuivis par le C. T. F. T. sur la mise au point d'une méthode d'identification et de spécification des qualités technologiques des bois tropicaux. Cette méthode donne aux utilisateurs une gamme de renseignements très complets sur les différents bois tropicaux, et permet ainsi une exploitation plus rationnelle et plus intensive des forêts africaines.

b) Les orientations pour 1972.

Créé dans le courant de l'année 1970, le G. E. R. D. A. T. n'a pu véritablement jouer son rôle de coordination qu'à partir de 1971, en définissant des priorités au sein des différents programmes de recherche retenus par le VI<sup>e</sup> Plan et en préparant le regroupement de certains équipements, et en assurant des liaisons régulières avec les grands centres de recherche français comme l'I. N. R. A., l'O. R. S. T. O. M., les universités...

C'est dans ces perspectives que se situent les actions entreprises en 1972.

En 1972, sur un budget prévisionnel de 129 millions de francs en fonctionnement (dont 69,05 millions de francs provenant de la subvention du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères) et 5 millions de francs en investissements (provenant en totalité de fonds publics français), la répartition entre les différents axes de recherche s'effectue de la manière suivante :

	En millions de francs.
GS 2. — Recherches sur les sols.....	11,53
GS 3. — Biosynthèse du caoutchouc.....	0,53
Reproduction et développement. Biologie végétale.....	8,15
Biologie animale. Physiologie animale.....	15,26
Agronomie. Ecologie générale.....	21,61
Réactions des organismes. Génétique végétale.....	23,44
Technologie alimentaire agricole.....	14,97
Machinisme agricole .....	1,94
Calcul .....	0,20
Hors Plan. — Recherche et développement.....	20,60
Services communs. Soutien logistique.....	0,62
Total .....	134,41

Dans le cadre de cette répartition, trois secteurs font l'objet d'une priorité particulière :

- la création de variétés nouvelles à haut rendement (+ 14 %);
- la génétique, physiologie et biologie animales (+ 12 %);
- la défense des cultures et des forêts (+ 15 %).

Par ailleurs, et en vue d'une meilleure utilisation des équipements, n'ont été retenus principalement que les investissements destinés au renforcement des stations principales (en Côte-d'Ivoire et à Madagascar notamment) ou à la création de laboratoires communs à plusieurs instituts (laboratoire de phytopathologie de Nogent, laboratoires d'agronomie et de phytopathologie de Bouaké).

c) Les prévisions pour 1973.

Il est proposé d'attribuer à cet organisme les dotations suivantes :

- 7,58 millions de francs de mesures nouvelles de fonctionnement destinés à faire principalement face aux hausses de salaires et aux charges annexes relatives au personnel expatrié ;

— 9,5 millions de francs d'autorisations de programme qui se répartissent comme suit :

GS 2. — Recherches sur la terre, l'océan, l'atmosphère et l'espace :

	En millions de francs.
Jouvence .....	0,50
GS 3. — Sciences de la vie (5,66 millions de francs d'opérations immobilières) :	
Regroupement des sièges centraux à Paris (1 <sup>re</sup> tranche).....	2,30
Regroupement des laboratoires de chimie, biologie et physiologie végétale à Montpellier.....	3,26
Physiologie animale (Haute-Volta).....	0,10

Ces diverses opérations visent dans un souci d'efficacité, à renforcer la coordination au sein du G. E. R. D. A. T. et en confortant la structure centrale.

2,34 millions de francs d'équipement scientifique, dont 1,25 million de francs consacré au maintien du potentiel de recherche et 1,09 million de francs à la croissance du potentiel de recherche ; 1 million de francs de contrats de recherche au titre de l'amélioration des plantes, de la technologie, de la documentation et des moyens de calcul.